

Image not found or type unknown



## charges pour travaux d'amélioration

Par **marietta**, le **14/11/2012** à **11:14**

Bonjour ,

Est-on tenu de participer aux charges de fermeture d 'une résidence par un portail dédié uniquement aux véhicules,si l' on ne possède ni garage ni place de parking dans cette résidence ni voiture .Je tiens à préciser que cette issue ne sera plus utilisable par les piétons mais qu'une autre issue de la résidence permet le passage des piétons .Merci